



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Samedi 14 février 2026

Grande salle de l'Athenas - route de Croas Spenn - 29500 Ergué-Gabéric

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Vincent LEBRIS, Dominique TRUBERT, Marc MOREAU, Anne-Marie LECOCQ, DEBUCHY Alexandre

Dossier 21F92 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Responsable de salle

Club : Club A

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21F93 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Président

Club : Club B

Motif retenu : C2. Faute individuelle – atteinte à l'éthique du sport – manquement à sa charge pour un président

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21F94 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Co-président

Club : Club A

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €



Dossier 21F95 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Co-président

Club : Club A

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21F96 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Arbitre

Club :

Motif retenu : A1. Faute individuelle – atteinte aux personnes - gestes déplacés

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21G15 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U15F 2E DIV TER

Concerné : Club

Club : Club A

Motif retenu : C2. Faute individuelle – atteinte à l'éthique du sport – manquement à sa charge pour un club

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21F97 :

Retrait :

Match : U18M COUPE BZH TER

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A1. Faute individuelle – atteinte à personne – contestations répétées

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21F98 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE MASCULINE

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A1. Faute individuelle – atteinte à personne – attitude incorrecte avec circonstances aggravantes

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €



Dossier 21F99 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE MASCULINE

Concerné : Officiel B

Club : Club A

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21G44 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE MASCULINE

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : A3. Faute individuelle – atteinte à personne – attitude physique menaçante avec circonstances aggravantes

Sanction : 1 date ferme / 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21G00 :

Retrait :

Match : U11M BR BAS

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : C5. Faute individuelle – atteinte à l'éthique du sport – interruption volontaire d'un match.

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21G01 :

Retrait :

Match : U11M BR BAS

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline